

Le Service des marchés et de l'économique a un personnel d'économistes et d'experts en marchés qui, au moyen d'enquêtes et d'études, recueillent une masse de renseignements sur l'industrie primaire et sur l'apprêt, le transport et la distribution des produits de la pêche. Ces renseignements servent de base aux programmes d'expansion et autres du ministère. Dans le domaine de la vente, les tendances du marché domestique et du marché étranger font l'objet d'une étude continuelle. En collaboration avec le ministère du Commerce et son Service de commissaires du commerce, un effort est fait en vue d'amplifier et de multiplier les débouchés des produits du poisson canadiens à l'étranger.

En plus de maintenir ces services réguliers, le ministère aide de plusieurs façons la pêche commerciale. Afin d'augmenter l'efficacité des opérations primaires et d'améliorer la vente des produits, il aide à la construction de chalutiers et de palangriers et à la construction d'installations servant à la congélation et à l'entreposage de la boîte sur la côte de l'Atlantique. Il a adouci les restrictions visant les chalutiers afin de permettre l'émission de permis aux navires de ce genre construits au Canada ou au Royaume-Uni. Le propriétaire d'un chalutier neuf construit au Canada peut obtenir un permis d'employer un chalutier usagé importé du Royaume-Uni ou des États-Unis et immatriculé au Canada après le paiement du droit. Un pêcheur véritable qui n'a besoin que d'un seul bateau peut importer un chalutier usagé du Royaume-Uni sans être obligé de faire construire un chalutier neuf au Canada. La politique relative à l'importation de chalutiers du Royaume-Uni et des États-Unis s'applique également aux bateaux achetés dans tout pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée en vertu des obligations du Canada à titre de signataire de l'Accord général sur le tarif et le commerce.

Le ministère aide aussi à l'éducation des pêcheurs en accordant des subventions aux institutions d'enseignement qui ont un programme d'éducation populaire au bénéfice des pêcheurs.

L'Office technique et scientifique des pêches.—Les attributions de l'Office, qui a été établi en 1937, s'étendent à un grand nombre de problèmes ayant trait à la conservation, au développement et à l'administration des pêcheries canadiennes. Le Parlement a adopté, en 1953, une nouvelle loi qui a porté de 15 à 19 le nombre des membres de l'Office, afin d'assurer une meilleure représentation régionale, et autorisé la nomination d'un président permanent.

L'Office dirige sept stations qui exécutent des travaux biologiques et technologiques touchant la pêche: station biologique de Saint-Andrews (N.-B.), qui a une sous-station à Ellerslie (Î.-du-P.-É.); station biologique du Pacifique, à Nanaimo (C.-B.); station centrale de recherches sur les pêcheries, Winnipeg (Man.); station de recherches sur les pêcheries de Terre-Neuve, Saint-Jean (T.-N.); station expérimentale des pêcheries de l'Atlantique, Halifax (N.-É.); station expérimentale des pêcheries du Pacifique, Vancouver (C.-B.); et station expérimentale des pêcheries gaspésiennes, Grande-Rivière (P.Q.).

Les recherches scientifiques jouent un rôle important dans le développement de la pêche commerciale et fournissent les données nécessaires à l'élaboration des mesures de conservation appliquées par le ministère. Les réserves de presque toutes les espèces commerciales principales sont observées par les biologistes de l'Office. Plusieurs espèces,—saumon de l'Atlantique, saumon du Pacifique, saumon de fond, homard, hareng, albacore, poisson blanc, baleine, huîtres et clams,—font l'objet d'une étude très poussée qui renseigne sur le cycle évolutif, le taux de croissance, la reproduction, la répartition, les ennemis, les maladies, etc., des poissons,